

Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif au devenir des anciens locaux de pôle emploi rue Cité Charles Godon.

Vu le vœu 65 M Relatif à l'aménagement d'une structure multi-accueil Cité Charles Godon ;

Vu la délibération 2016 DLH 241-1 Réalisation 2, Cité Charles Godon (9^e) d'un programme de construction neuve de 13 logements sociaux (9 PLA-I et 4 PLUS) par la RIVP ;

Vu le point DIVERS_109_1 de la commission du 13 juillet 2018 relative à la présentation des déclarations d'intention d'aliéner ;

Considérant que la RIVP a fait l'acquisition auprès de l'État d'un ensemble immobilier situé 2, Cité Charles Godon afin de réaliser un programme immobilier qui rencontre des difficultés techniques et juridiques en raison de la présence de servitudes dans l'acte de vente ;

Considérant que ces difficultés permettent d'envisager d'autres destinations à cet ensemble immobilier ;

Considérant que le Directeur des familles et de la petite enfance de la Ville a d'ores et déjà expertisé la possibilité de créer un accueil de la petite enfance à cette adresse, comme indiqué dans un courrier de Dominique Versini daté du 17 mai 2017 ;

Considérant que l'occupation intercalaire par l'association Coallia avec une structure d'accueil pour mineurs migrants répond à un besoin urgent et qu'elle s'insère bien dans le quartier ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **informe la Mairie du 9^e arrondissement sur les solutions envisagées pour l'ensemble immobilier sis 2 cité Charles Godon lors de la commission DIA du 13 juillet 2018 ;**
- **conserve l'occupation intercalaire par l'association Coallia en faveur des jeunes migrants ;**
- **étudie l'implantation d'un équipement de petite enfance à cette adresse.**